

FINANCES

INFORMATIONS

FO
la force syndicale

FO FINANCES : La force syndicale au service de l'action sociale !

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les agents, FO FINANCES n'a de cesse de revendiquer une véritable politique d'action sociale réellement ambitieuse, au croisement de la vie professionnelle et extra professionnelle qui permette à tous les agents, actifs et retraités, d'améliorer leur condition de vie.

La Fédération s'y emploie depuis de nombreuses années, par une présence constante et assidue, tant au niveau national (Conseil National de l'Action Sociale : CNAS), qu'au niveau local (Comités Départementaux d'Action Sociale : CDAS).

Sans refaire toute l'histoire de l'action sociale à Bercy, il est tout de même à noter que c'est à l'époque où FO était 1^{re} fédération syndicale du ministère que les évolutions majeures ont vu le jour, notamment (mais pas seulement) en matière d'action sociale (Conflit de 1989 : logement social, mise en œuvre d'un titre restaurant pour les postes isolés).

Depuis, FO FINANCES s'est montrée déterminée et parfois même intraitable à la défense des droits durement acquis mais quelquefois aussi, dans un contexte extrêmement hostile, à la conquête de nouveaux droits.

En 2005, FO a arraché, en fin de séance du CNAS, l'ouverture des droits aux prestations aux personnels contractuels, alors que le président ne concédait qu'une ouverture partielle.

Fin 2005, FO FINANCES a défendu, becs et ongles, une autre gestion des prestations d'action sociale, alors qu'avec l'approbation des fédérations des finances CGT et CFDT, l'administration a procédé à la mise en place d'associations autonomes (ALPAF : Association pour le logement des personnels des administrations financières, AGRAF : association de gestion des restaurants des administrations financières, EPAF : éducation, plein air aux finances).

Cela n'a pas été, loin de là, sans incidence sur l'évolution des prestations ou sur les orientations politiques, quelques exemples !

Dès l'assemblée générale du 13 décembre 2007, une modification des statuts (pourtant adoptés depuis peu) a ouvert les centres EPAF, dans le cadre de conventions, aux agents actifs ou retraités d'autres administrations !

Seule FO s'est opposée à cette évolution statutaire, en proposant que soient d'abord envisagées des mesures tarifaires spécifiques en basse et moyenne saison afin de remplir les centres prioritairement avec des agents « Finances ».

Par ailleurs, cette tendance à l'ouverture s'est confirmée en 2011, avec l'approbation d'un projet de SCI conjointement avec la Fondation d'AGUESSEAU (qui gère les prestations sociales du ministère de la Justice). Là encore, seule FO s'est opposée à ce projet, qui constitue un nouveau démembrement de l'action sociale ministérielle. En outre, en confiant au secteur privé l'exploitation de ce futur centre, il y a tout lieu d'avoir quelques légitimes inquiétudes sur le caractère social des prestations proposées !

Dernier épisode en date, le 30 juin 2011, l'administration a présenté les perspectives budgétaires 2012 en matière d'action sociale et d'hygiène sécurité et santé au travail. Le projet de budget était en recul de 5 millions d'euros par rapport au budget social 2011 !

Après avoir interrogé la directrice des ressources humaines, afin de savoir si des marges de négociation existaient sur le montant du projet de budget, la délégation FO FINANCES a seule quitté la séance devant une réponse négative de la présidente.

A la suite d'une demande d'arbitrage puis d'audience accordée par les ministres le 11 juillet, Mme PECRESSE a annoncé un montant de budget social 2012 à hauteur de celui accordé en 2011 !

En votant FO FINANCES aux Comités Techniques, vous renforcez le rôle et la place des militant(e)s FO au sein des instances que constituent le CNAS et les CDAS. Vous avez ainsi l'assurance d'être représenté(e)s par des militant(e)s ardents défenseurs d'une politique ministérielle d'action sociale, au sein d'une organisation, première force syndicale confédérée de la fonction publique !

Convaincue de la priorité que constitue le caractère collectif des prestations, FO est déterminée à défendre une action sociale permettant une réelle amélioration des conditions de vie de tous les agents, actifs et retraités.

A ce titre, FO FINANCES revendique une égalité d'accès aux prestations pour tous les agents issus des ministères de Bercy quelle que soit l'implantation géographique de leur service (MEEDTL, DDI, DIRECCTE) ou Territoires, Collectivités et Départements d'Outre-Mer.

ASSOCIATIONS DE GESTION DES PRESTATIONS (AGRAF-ALPAF-EPAF)

FO Finances constate que le processus d'autonomie des associations a eu pour conséquence une réduction nette de leurs subventions, sources essentielles de leurs moyens de fonctionnement.

FO Finances revendique un montant de subvention suffisant pour permettre l'amélioration des prestations, correspondant aux besoins et aux attentes des agents ainsi que des créations de prestations.

RESTAURATION, avec FO revendiquons :

- Une restauration collective de qualité et de proximité, s'appuyant sur la rénovation et la mise aux normes d'hygiène et de sécurité des restaurants administratifs.
- Une meilleure maîtrise des augmentations tarifaires, arrétant de pratiquer systématiquement des augmentations de la participation des rationnaires supérieures à l'augmentation des traitements.
- Une revalorisation régulière et conséquente de la subvention interministérielle repas.
- Une prise en charge intégrale par l'État Employeur des coûts liés à l'introduction du Bio dans la restauration collective, induite par la seule volonté du législateur.
- L'attribution, à tous les agents affectés dans un poste isolé, des titres restaurants.
- Une revalorisation importante de la valeur faciale du titre restaurant, avec une prise en charge à hauteur de 60 % (maximum autorisé) par l'État Employeur.
- L'attribution d'une indemnité compensatrice repas à tous les personnels hors métropole, ne disposant ni de structures de restauration ni de possibilité de titres restaurant.

LOGEMENT, avec FO revendiquons :

- La mise à disposition auprès des agents de logements sociaux « Finances », au-delà de la seule priorité actuelle fixée par l'administration, qu'est la région Ile de France.
- La mise en place d'un système de garantie des loyers et de caution par l'État Employeur.
- Une augmentation des aides au logement et l'élargissement de la zone 1 à d'autres régions reconnues pour la cherté des loyers.
- La mise en place sans délai d'un prêt logement pour les agents dont leurs enfants poursuivent leurs études supérieures dans un lieu éloigné de la résidence familiale.
- La revalorisation et la simplification des conditions d'octroi de l'aide pécuniaire et du prêt social en étendant ce dernier aux possibilités de rachat de prêts à la consommation ou de crédits revolving avec pour objectif de traiter l'endettement et prévenir le surendettement.

VACANCES – LOISIRS, avec FO revendiquons :

- Le maintien d'une tarification basée sur le quotient familial et identique quel que soit le lieu du séjour.
- Une politique modérée d'augmentation de la participation des familles aux centres de vacances.
- Le maintien d'une participation globale, incluant frais de séjour et de transport.
- Une gestion maîtrisée par la seule association EPAF des prestations offertes et de la détermination des participations des familles.
- Une extension des offres vacances familles.
- Le rétablissement de séjours linguistiques pour les enfants des agents des Finances.

PETITE ENFANCE, avec FO revendiquons :

- Une amélioration, dans le cadre d'une véritable politique d'aide à la famille, des prestations liées à l'accueil des enfants en bas âge, y compris par la création de nouveaux dispositifs et aides.

DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES D'ACTION SOCIALE

FO Finances, avec les autres fédérations syndicales représentatives, a mis en début d'année en échec un projet visant à réorganiser, au niveau régional, les délégations départementales de l'action sociale.

FO Finances a dénoncé cette « réorganisation-destruction » du réseau des délégations départementales dans le seul but d'économiser des emplois et de réduire les prestations.

FO Finances s'oppose à toute mise sous tutelle préfectorale du fait d'une globalisation et d'une déconcentration des crédits.

Pour **FO Finances**, la mutualisation découlant de la réforme de l'administration territoriale de l'État est source de régression des prestations et n'est soutenue que par une logique budgétaire.

FO Finances revendique au sein des délégations des moyens en personnel à hauteur des besoins, qu'il s'agisse des assistant(e)s de délégations, des assistant(e)s de service social, des infirmier(e)s, des médecins de prévention...

FO Finances revendique également, pour les Territoires et Collectivités d'Outre-Mer, la création d'une structure équivalente au CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale).

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

FO Finances se félicite de l'aboutissement de la procédure de référencement qui a conduit la MGEFI à devenir l'opérateur de référence pour les agents des Finances. Pour les premières années, cette opération s'est concrétisée par un financement direct de l'employeur à la MGEFI de 19 millions d'euros annuels, cor-

respondant aux montants des transferts solidaires entre les agents des ministères.

Face aux évolutions démographiques, **FO Finances** soutient qu'une nécessaire augmentation de la participation de l'État Employeur est à programmer.

La mise en place de l'autonomie des associations gestionnaires des prestations d'action sociale ministérielle a profondément modifié le rôle des organisations syndicales. Outre des effets néfastes en matière de subvention, elle a en effet transféré une partie des prérogatives du CNAS vers le conseil de surveillance et l'assemblée générale de chacune des associations.

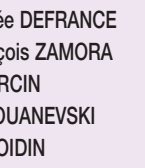
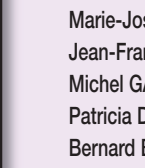
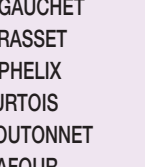
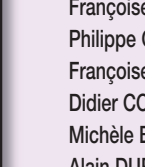
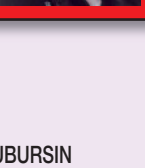
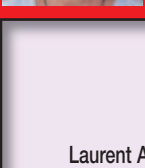
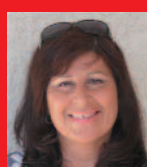
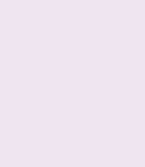
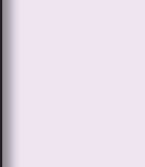
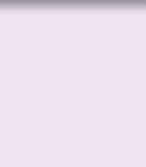
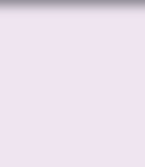
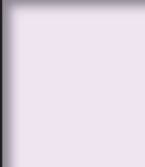
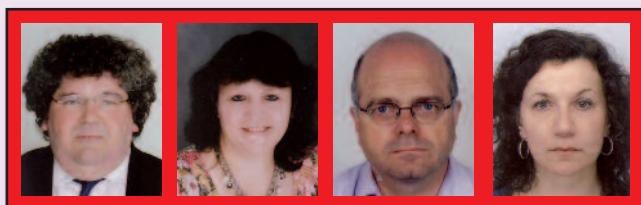
Pour autant, FO Finances rappelle fermement son attachement aux instances paritaires que constituent le CNAS et les CDAS.

FO Finances considère que seule la définition au niveau national de la politique d'action sociale permet de garantir l'égalité de traitement et d'accès des agents aux prestations sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi, plus que jamais, le 20 octobre prochain, voter FO, c'est voter pour la seule force syndicale au service de l'action sociale à BERCY !

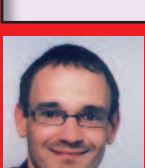
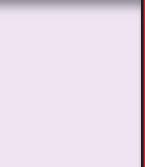
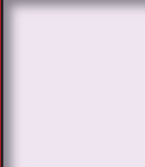
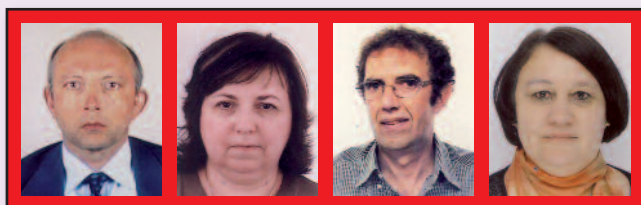


VOS CANDIDATS AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL



Laurent AUBURSIN
Françoise GAUCHET
Philippe GRASSET
Françoise PHELIX
Didier COURTOIS
Michèle BOUTONNET
Alain DURAFOUR
Marie-Josée DEFRANCE
Jean-François ZAMORA
Michel GARCIN
Patricia DOUANEVSKI
Bernard BOIDIN
Marie-Laure BIGNET
Jacques DEFFIEUX
Gisèle SAWCZUK AMOUROUX
Nicole LIEGGI
Arya BOCQUET
Thérèse MANCA KANE
Gii LORENZO
Daniel DESPONTIN

DGFIP
DGFIP
DGDDI
DGFIP
DGFIP
DGDDI
DGCIS
INSEE
SG
DGCCRF
DGCIS
DGT
DREAL
DGDDI
DGFIP
SCL
DGFIP
SG
DGDDI
DGFIP



Gérard TAGLIANA
Marie-Jeanne CATALA
Jean-Michel MENARD
Dolorès PINARD
Paul DUPUIS PHILIPPONNET

CGEFI
DGDDI
DGCCRF
DREAL
DGCIS

Martine HELLERINGER
Patricia DAVID
Nicolas FOURRIER
Bruno CLAPARÈDE
Jean Yves BRUN

DGFIP
INSEE
DIRECCTE
INSEE
DGFIP